

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2011

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

N° CP-2011-5-5-3

Service consulté

**AVENANT AU CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007/2013
DANS LE CADRE DE LA REVISION A MI-PARCOURS**

Résumé : Il vous est demandé de vous prononcer sur la proposition d'avenant, dans le cadre de la révision à mi-parcours, au Contrat de Projets Etat – Région 2007/2013. Cet avenant n'entraîne pas de mobilisation de crédits supplémentaires pour mener à bien les projets du Contrat.

Pour optimiser leur action, l'Etat et les grandes collectivités alsaciennes, la Région, les deux départements, les grandes villes et communautés d'agglomération, ont choisi de coordonner leurs principaux projets d'investissements au sein du Contrat de Projets 2007-2013, et de focaliser leurs investissements sur un nombre restreint de projets majeurs, parfois d'envergure nationale et porteurs de développement régional.

Ce contrat signé à Strasbourg le 15 février 2007, porte sur des projets évalués à 1,035 Milliard d'euros pour lesquels le Conseil Général contribue au financement à hauteur de 46,007 M€.

Une évaluation intermédiaire, située à mi-parcours du Contrat de Projets, est destinée à améliorer la qualité et la pertinence de la programmation. Elle se traduit par un avenant, annexé au présent rapport, permettant d'opérer les ajustements nécessaires

I. Les priorités stratégiques du CPER

L'ambition du Contrat de Projets est de concentrer les investissements sur des équipements structurants qui répondent aux priorités que se sont fixées l'Etat et les Collectivités Territoriales :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- la dimension environnementale du développement durable,
- la cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, le CPER concentre les investissements sur sept projets structurants (Grands Projets : GP) qui répondent à ces priorités :

- GP 1 : Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation
- GP 2 : Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- GP 3 : Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace
- GP 4 : Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières
- GP 5 : Développer les modes de transport alternatifs au mode routier
- GP 6 : Mieux préserver l'environnement alsacien
- GP 7 : Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière et les démarches métropolitaines.

II. La révision à mi-parcours du CPER et le projet d'avenant

La révision à mi-parcours, conduite sous l'égide du Secrétariat Général aux Affaires Régionales et Européennes (SGARE) de la Préfecture de Région, s'est inscrite dans les orientations suivantes :

- la révision porte sur de simples ajustements techniques,
- les modifications s'opèrent à budget constant à l'intérieur de chacun des grands projets et sans transfert de crédits de l'un à l'autre, les ministères de gestion étant différents,
- l'ajout de nouveaux projets ne peut intervenir qu'à financement de l'Etat constant ou à la baisse.

A l'issue de réunions techniques associant l'ensemble des signataires qui se sont déroulées au cours du mois de novembre 2010, le projet d'avenant a été validé à l'occasion d'une réunion interministérielle du 10 février 2011.

Ce document a été examiné favorablement par la Commission de l'Aménagement et la Territorialité, au cours de sa séance du 7 mars 2011.

Cet avenant se traduit par une baisse de l'enveloppe globale du Contrat de Projets, due pour l'essentiel au report des travaux d'extension du réseau de tramway de MULHOUSE (le projet estimé à 60 M€ est redéployé et passe à 23,2 M€).

Ainsi, les engagements prévus au Contrat de Projets passent de 1 035,4 M€ à 1 011,4 M€ et la participation départementale affiche une légère baisse de 0,2 M€.

Ce tableau retrace les évolutions financières qui découlent de l'avenant (montants en millions d'euros) :

Signataire/financeur	Contrat initial	Bilan de la révision	Contrat après révision
État	341,524	- 0,043	341,481
Région Alsace	257,673	- 0,313	257,360
Conseil Général du Bas-Rhin	72,143	+ 3,250	75,393
Conseil Général du Haut Rhin	46,007	- 0,200	45,807
Ville de COLMAR / C.A. C.	8,572	+ 1,400	9,972
Ville de MULHOUSE / M2A	69,521	- 30,575	38,946
Ville de STRASBOURG / C.U.S.	74,860	- 1,570	73,290
Fonds européens	26,396	+ 0,700	27,096
Autres (SNCF, RFF et autres...)	130,446	+ 3,288	133,734
FCTVA	8,300	0	8,300
Total	1 035,441	- 24,063	1 011,378

III. Les projets haut-rhinois impactés par l'avenant

GP 1 : Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation.

Les modifications apportées par l'avenant concernent le financement du projet de :

- construction du 6ème département de l'IUT de COLMAR, dont le coût initial de 3,6 M€ est porté à 4,2 M€ afin de prendre en compte les sujétions liées au terrain et la mise aux normes « Bâtiment Basse Consommation » (BBC),
- construction d'une bibliothèque centrale à MULHOUSE dont le coût est réévalué de 0,5 M€ et passe à 13,8 M€, pour également prendre en compte la norme BBC et intégrer le concept de « maison de la connaissance ».

Dans les deux cas, les compléments financiers proviennent de l'Etat par redéploiement de crédits.

➤ *L'avenant portant sur le grand projet 1 est établi à budget constant pour les autres co-financeurs dont le Conseil Général du Haut-Rhin.*

GP 2 : Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.

Les modifications apportées par l'avenant concernent la répartition des financements régionaux relatifs aux projets «Centre de ressources et animation» et «Développement des compétences», détaillés ci-après :

S'agissant du « Centre de ressources et animation », la Région Alsace finance exclusivement le fonctionnement de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), et ceci à hauteur de 0,175 M€ par an, soit 1,225 M€ sur toute la durée du CPER. Un montant de 3,321M€ ayant été initialement inscrit, un reliquat de 2,096 M€ est ainsi dégagé et reporté sur le projet « Développement des compétences ».

➤ *L'avenant portant sur le grand projet 2 est établi à budget constant pour les autres co-financeurs au nombre desquels ne figure pas le Conseil Général du Haut-Rhin.*

GP 3 : Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace.

Dans ce grand projet, deux opérations haut-rhinoises sont soutenues :

- l'extension du Musée Unterlinden à COLMAR
- la restructuration des réserves et de l'aire d'évolution du Musée de l'automobile à MULHOUSE.

Le projet haut-rhinois concerné par l'avenant est l'extension du Musée Unterlinden à COLMAR, estimée initialement à 18 M€, que le Conseil Général a accepté de soutenir cette à hauteur de 3 M€ au regard de son caractère architectural ambitieux.

Le coût de la restructuration ayant été réévalué à hauteur de 21 M€, la Ville de COLMAR a sollicité ses partenaires pour un prise en compte du surcoût dans le cadre du CPER.

Un redéploiement de crédits, suite à l'abandon d'un projet (la restructuration du Musée alsacien de STRASBOURG) et à la création d'une nouvelle opération moins onéreuse (la mise en valeur des musées de STRASBOURG), permet aux co-financeurs Etat et Région Alsace de prendre en compte ce surcoût à hauteur respectivement de 1 M€ et 0,6 M€. La Ville de COLMAR quant à elle augmente sa participation de 1,4 M€ (qui s'élève ainsi au total à 8,902 M€).

Au vu des critères retenus pour la révision à mi-parcours, et à défaut de pouvoir redéployer des crédits dans ce grand projet, le Conseil Général n'a pas accédé à la demande de cette collectivité. En effet l'opération prévue au Musée de l'automobile de MULHOUSE a été réalisée conformément à la programmation. Au final, la demande de soutien complémentaire à la Ville de COLMAR, sur le projet de rénovation du Musée Unterlinden, sera examinée dans le cadre de la révision du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried.

A noter également que le Conseil Général participe (hors CPER), dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie à hauteur de 90 000 €, à la création du nouvel office de tourisme de COLMAR, projet étroitement lié à la restructuration du Musée Unterlinden.

➤ *L'avenant portant sur le grand projet 3 est établi à budget constant pour les co-financeurs dont le Conseil Général du Haut-Rhin. La ville de COLMAR, maître d'ouvrage, augmente sa participation sur le projet d'extension du Musée Unterlinden.*

GP 4 : Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières.

➤ *Le grand projet 4 n'est pas concerné par l'avenant, la mise en œuvre des opérations se déroulant conformément aux prévisions.*

GP 5 : Développer les modes de transport alternatifs au mode routier.

Le report du projet d'extension des lignes de tramway de MULHOUSE, dont le coût était estimé à 60 M€, a profondément modifié les interventions des co-financeurs sur ce grand projet concernant les opérations ferroviaires (conf. tableau de synthèse page suivante). A noter que la participation de l'Etat de 10 M€ prévue pour ce projet est presque intégralement reportée sur des projets haut-rhinois.

Les crédits afférents à l'extension du tramway de MULHOUSE sont diminués et redéployés sur d'autres projets :

- maintien d'une ligne études et travaux sur le tramway de MULHOUSE avec éventuellement un projet de « bus express »,
- introduction de l'aménagement multimodal de la gare de MULHOUSE (opération soutenue dans le Contrat de Territoire de Vie par le Conseil Général du Haut-Rhin et reprise dans le présent CPER).

Un nouveau projet est contractualisé portant sur des études de capacité Sud Alsace (aménagements ferroviaires autour de MULHOUSE) auquel participent l'Etat et la Région Alsace.

Les études d'avant projet pour la réalisation d'un raccordement ferré de l'EuroAirport sont également introduites dans le CPER. Ce dossier est subordonné au mandat du Préfet de Région et aux cofinancements d'autres partenaires non signataires du CPER (Suisse, RFF, EAP (au total 1,5 M€) et Union européenne (0,5 M€)...). Le Conseil Général du Haut-Rhin participe à hauteur de 0,9 M€.

L'opération relative aux études liées à la 2^{ème} phase et à l'amélioration de la 1^{ère} phase du Tram Train MULHOUSE-THANN-KRUTH est abondée à hauteur de 1M€ et son libellé complété par « amélioration de la 1^{ère} phase ».

La ligne « modernisation MULHOUSE-CHALAMPE pour le transport de fret et 1^{ère} phase pour le trafic voyageur TER TGV » voit le montant total de l'opération porté à 28,18 M€ (initialement 22 M€), afin de financer le surcoût des aménagements nécessaires à la circulation des futurs TGV Rhin-Rhône entre MULHOUSE et FREIBURG fin 2012. Ce surcoût de 6,18 M€ sera financé par RFF (1,6 M€) et, le reste, à parité entre l'Etat et la Région.

Suite au redéploiement des crédits, le projet d'avenant concernant les projets haut-rhinois est le suivant (en M€) :

Opérations modifiées ou créées	Total	Etat	Région	CG68	M2A	Autres (UE,...)
Extension du tramway de MULHOUSE : opération initiale supprimée	60,000	10,000		3,000	47,000	
Extension tram MULHOUSE et autres études et travaux éventuels (bus express)	16,300	3,900		0,400	12,000	
Aménagement multimodal de la gare de MULHOUSE (opération CTV)	6,900	1,380		1,500	4,020	
Etudes AVP de capacité Sud-Alsace (nouvelle opération)	2,000	1,200	0,667			0,133
Etudes d'avant projet pour le raccordement ferré de l'EuroAirport (nouvelle opération)	5,000	0,900	0,900	0,900	0,300	2,000
Etudes Tram-train MULHOUSE THANN KRUTH (ajout d'1 M€)	3,000	0,945	0,900		0,705	0,450
Modernisation MULHOUSE-CHALAMPE pour le transport de fret et voyageurs TGV	28,180	9,590	12,990			5,600
Total initialement prévu, avant avenant, pour les projets haut-rhinois	84,000	17,930	11,300	3,000	47,470	4,300
Total, après avenant, pour les projets haut-rhinois	61,380	17,915	15,457	2,800	17,025	8,183

➤ L'avenant portant sur le grand projet 5 voit la participation financière du Conseil Général du Haut-Rhin diminuée de 200 000 €.

GP 6 : Mieux préserver l'environnement alsacien.

Deux modifications, dans ce grand projet, concernent le Haut-Rhin :

- la ligne « Plan Bassin Rhénan et étude de faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du vieux Rhin » voit son titre complété par la « mise en œuvre du SDAGE », afin d'intégrer une partie des objectifs, à budget constant, du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),

- les lignes études et travaux dans le cadre des préventions des coulées de boues sont fusionnées et le montant alloué à ces opérations est augmenté d'1,15 M€, suite à des rééchelonnement de projets.

➤ L'avenant portant sur le grand projet 6 est établi à budget constant pour les co-financeurs dont le Conseil Général du Haut-Rhin.

GP 7 : Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière et les démarches métropolitaines.

Pour ce qui concerne le Haut-Rhin, le reliquat de participation départementale obtenu sur la ligne « adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées » (87 000 €) a été redéployé dans ce grand projet.

Les lignes du Plan de Revitalisation Economique font également l'objet d'un ajustement de crédits, en fonction de la répartition des projets (zones d'activité et hôtels et pépinières d'entreprises).

Le projet de développement du site de NEUF-BRISACH a été inscrit comme nouvelle opération dans ce grand projet pour un montant total de 650 000 € avec les participations de l'Etat (260 000 €), de la Région (195 000 €), du Conseil Général du Haut-Rhin (65 000 €) et de la Communauté de Communes du Pays de Brisach (130 000 €). A noter que ce projet est inscrit dans le Contrat de Territoire de Vie.

➤ *L'avenant portant sur le grand projet 7 est établi à budget constant pour les co-financeurs dont le Conseil Général du Haut-Rhin. Il permet l'introduction du projet emblématique de développement du Site Vauban de NEUF-BRISACH, suite à son classement par l'UNESCO.*

* * * * *

Les ajustements techniques proposés par l'avenant de révision à mi-parcours du Contrat de Projets Etat – Région 2007/2013 poursuivent l'objectif énoncé dans le CPER signé le 15 février 2007, à savoir la volonté de réunir l'ensemble des signataires pour que l'Alsace puisse relever avec succès les défis auxquels elle est confrontée.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir approuver l'avenant au Contrat de Projets Etat – Région 2007/2013, annexé au présent rapport, et m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the main strokes.

Charles BUTTNER

ALSACE

Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Avenant à mi-parcours

Avenant relatif au volet Constructions Universitaires du Grand Projet 1

« Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation »

pour des opérations situées dans le département du Haut-Rhin

Le montant total du projet structurant « Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation » inscrit au contrat de projets 2007-2013 est de 284,6 M€.

Le présent avenant est établi à budget constant. Il concerne exclusivement la répartition du financement de l'Etat aux opérations du CPER dans le Haut-Rhin.

Cet avenant technique est élaboré pour prendre en compte la réévaluation nécessaire de deux opérations de construction à l'issue des études préalables au regard des spécificités des projets, de leur consistance et de l'application de la clause énergie.

Les deux opérations sont localisées à Colmar et à Mulhouse.

Elles sont inscrites dans l'axe « développement des formations et filières professionnelles dans l'enseignement supérieur » et dans l'axe « vie universitaire ». Il s'agit de la réévaluation de la construction du 6^{ème} département de l'IUT de Colmar, et du projet de construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse.

Après accord des maîtres d'ouvrages signataires du CPER 2007-2013 et de l'Université de Haute Alsace, le financement de ces opérations évolue de la façon suivante :

1 – Construction du 6ème département de l'IUT de Colmar (ES2C-ES2E)

L'opération de construction d'un montant initial de 3,6 M€ est réévaluée à 4,2 M€ pour prendre en compte les sujétions liées aux caractéristiques du terrain de la construction et pour permettre d'atteindre la norme des « bâtiments basse consommation ».

Le financement complémentaire de 0,6 M€ est obtenu par la réaffectation de la participation de l'Etat au 1er équipement de l'opération, réduite de 1,4 M€ à 1,1 M€ et par la réaffectation de la participation de l'Etat à l'aménagement des Campus du Grillenbreit et du Biopôle à Colmar, réduite de 0,4 M€ à 0,1 M€.

2 – Construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse (ES21C-ES21E)

L'opération de construction d'un montant initial de 13,3 M€ est réévaluée à 13,8 M€ pour prendre en compte l'évolution du programme liée au nouveau concept de « maison de la connaissance » (learning center) et pour permettre d'atteindre la norme des « bâtiment basse consommation ».

Le financement complémentaire de 0,5 M€ est obtenu pour la réaffectation de la participation de l'Etat au 1er équipement de l'opération, réduite de 1,4 M€ à 0,9 M€.

Cet avenant est ainsi établi à budget constant pour chaque co-financeur de ces opérations, signataire du CPER.

L'Etat et les Collectivités territoriales concernées par ces opérations décident de programmer les opérations décrites ci-dessus telles qu'elles sont inscrites dans la synthèse financière présentée ci-après.

Volet constructions universitaires (GP1) du CPER 2007-2013

Avenant relatif au Haut-Rhin

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

Code op°	Opération	Maître d'ouvrage	Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER				
					Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A
ES2C	Création d'un 6è département à l'IUT de Colmar - Construction	Ville de Colmar	CPER initial	3,60	0,40	0,90	0,90	1,40 (1)	
			Complément avenant	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	
			CPER après avenant	4,20	1,00	0,90	0,90	1,40	
ES2E	Création d'un 6è département à l'IUT de Colmar - Equipement	UHA	CPER initial	1,40	1,40				
			Retrait d'avenant	0,30	0,30				
			CPER après avenant	1,10	1,10				
ES27C	Aménagement du Campus du Grillenbreit du Biopôle de Colmar	UHA	CPER initial	0,40	0,40				
			Retrait d'avenant	0,30	0,30				
			CPER après avenant	0,10	0,10				
ES21C	Construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse - Construction	M2A	CPER initial	13,30	3,75	2,69	2,69		4,17 (2)
			Complément avenant	0,50	0,50	0,00	0,00		0,00
			CPER après avenant	13,80	4,25	2,69	2,69		4,17
ES21E	Construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse - Equipement	UHA	CPER initial	1,40	1,40				
			Retrait d'avenant	0,50	0,50				
			CPER après avenant	0,90	0,90				
	Bilan de l'avenant du CPER		Compléments avenant	1,10	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00
			Retraits avenant	1,10	1,10	0,00	0,00	0,00	0,00
			Bilan de l'avenant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) dont 0,5 M€ de FCTVA

(2) dont 1,48 M€ de FCTVA

**Avenant relatif au volet « Accès et retour à l'emploi »
du Grand Projet 2
« Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle »**

Le montant total du Grand projet « Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle » inscrit au contrat de projets 2007/2013 est de 26,07 millions d'euros.

Le présent avenant est établi à budget constant. Il concerne exclusivement la répartition des financements de la Région Alsace entre la ligne FP2 « Centre de ressources » et la ligne FP4 « Développement des compétences. »

1 – Centre de ressources et animation (FP2)

Cette ligne est dotée d'un montant total de financement de 6,642 millions d'euros, abondés à parité par l'Etat et la Région Alsace soit 3,321 millions d'euros chacun.

Sur cette ligne, la Région Alsace finance exclusivement le fonctionnement de l'OREF à raison de 0,175 millions d'euros par an, soit sur la durée du contrat de projets de projets 1,225 millions d'euros.

Le solde disponible, au titre de la contribution de la Région Alsace est donc de 2,096 millions d'euros.

Afin de maintenir la parité entre les financeurs du Grand projet il est proposé d'affecter ce solde à l'opération « Développement des compétence » (FP4).

2 – Développement des compétences (FP4)

Cette opération dotée d'un montant total de 3,7 millions d'euros est financée à raison de 0,7 million d'euros par l'Etat et de 3 millions d'euros par la Région Alsace.

L'importance et le nombre des dossiers traités au titre de la ligne « Développement des compétences » conduit à affecter le solde disponible de l'opération FP2 (2,096 M€) à l'opération FP4.

Cet avenant est ainsi établi à budget constant pour chaque co-financeur de ces opérations, signataire du CPER 2007/2013 conformément à la synthèse financière présentée ci-après.

Volet emploi, formation (GP2) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Avenant

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

Code op°	Opération	Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER	
				Etat	Conseil Régional Alsace
FP2	Centre de ressources et animation	CPER initial	6,642	3,321	3,321
		Retrait avenant	-2,096	0,000	-2,096
		CPER après avenant	4,546	3,321	1,225
FP4	Développement des compétences	CPER initial	3,700	0,700	3,000
		Complément avenant	2,096	0,000	2,096
		CPER après avenant	5,796	0,700	5,096
	Bilan de l'avenant du CPER	Complément avenant	2,096	0,000	2,096
		Retrait avenant	-2,096	0,000	-2,096
		Bilan de l'avenant	0,000	0,000	0,000

Avenant relatif au Grand Projet 3

« Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace »

Le montant total du Grand projet « Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace » inscrit au contrat de projets 2007/2013 est de 47,08 millions d'euros.

Le présent avenant concerne exclusivement le redéploiement de crédits de l'opération « Restructuration du Musée Alsacien » vers la nouvelle opération « Mise en valeur des Musées de Strasbourg » sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Strasbourg et vers l'opération « Extension du Musée Unterlinden ».

1 – Restructuration du Musée Alsacien (C4)

Une enveloppe de 12,6 millions € a été inscrite au contrat de projets pour la restructuration du Musée Alsacien, prise en charge à hauteur de 40 % par la Ville de Strasbourg et à hauteur de 20 % par l'Etat, la Région et le Département du Bas-Rhin.

Les études préalables de cette opération ont fait apparaître que son engagement est subordonné à la résolution préalable de diverses difficultés de nature technique et de nature juridique. Elle ne pourra pas débuter dans des délais compatibles avec la mise en œuvre du CPER.

La ville de Strasbourg demande son remplacement par une opération nouvelle intitulée « Mise en valeur des Musées de Strasbourg » d'un montant de 7,9 M€.

2 – Mise en valeur des Musées de Strasbourg (nouvelle opération)

La nouvelle opération « Mise en valeur des Musées de Strasbourg » est intégrée au CPER pour un montant total de 7,9 M€.

Elle se décline en deux volets cohérents : réalisation de la 2ème tranche du Musée historique (2,4 M€), et réalisation d'une nouvelle phase de l'opération engagée il y a deux ans par la Ville de Strasbourg pour l'aménagement d'un pôle de conservation et d'étude des collections des musées (5,5 M€).

L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Bas-Rhin y contribuent, chacun à hauteur de 1,52 M€

3 – Extension du Musée Unterlinden (C3)

L'extension du Musée Unterlinden à Colmar, d'un coût total estimé à 18 millions d'euros lors de la signature du CPER en 2007, est l'opération culturelle la plus importante du CPER en Alsace.

Suite au jury du concours de maîtrise d'œuvre du 19 novembre 2010, le programme d'extension du Musée Unterlinden a été réévalué à 21 millions d'euros HT. Ce projet, qui donne toute satisfaction sur le plan de l'urbanisme, de l'architecture et de la muséographie, bénéficiera d'un complément de crédits de 3 M€, dont 1M€ de part Etat et 600 000€ de la part du conseil régional.

Volet culture (GP3) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

Code op°	Opération	Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER					
				Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas- Rhin	CG du Haut- Rhin	Colmar et CAC	Ville de Strasbourg
C3	Extension du Musée Unterlinden	CPER initial	18,000	3,898	3,600		3,000	7,502	
		Complément de crédits	3,000	1,000	0,600		0,000	1,400	
		CPER après révision	21,000	4,898	4,200		3,000	8,902	
C4	Restructuration du Musée Alsacien	CPER initial	12,600	2,520	2,520	2,520			5,040
		Retrait de crédits	-12,600	-2,520	-2,520	-2,520			-5,040
		CPER après révision	0,000	0,000	0,000	0,000			0,000
Nouvelle opération	Mise en valeur des Musées de Strasbourg	CPER initial	0,000	0,000	0,000	0,000			0,000
		Complément de crédits	7,900	1,520	1,520	1,520			3,340
		CPER après révision	7,900	1,520	1,520	1,520			3,340
	Bilan de l'avenant du CPER	Complément de crédits	10,900	2,520	2,120	1,520	0,000	1,400	3,340
		Retrait de crédits	-12,600	-2,520	-2,520	-2,520	0,000	0,000	-5,040
		Bilan de la révision	-1,700	0,000	-0,400	-1,000	0,000	1,400	-1,700

Avenant relatif au Grand Projet 5

« Développer les modes de transports alternatifs au mode routier »

Le montant total du projet structurant « Développer les modes de transports alternatifs au mode routier » (GP5), inscrit au contrat de projets 2007-2013, est de 423,64 M€.

Le présent avenant technique porte le budget total du GP5 à un montant de 401,147 M€. Il concerne des opérations du GP5, hors transport fluvial, et affecte la répartition des financements de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Général du Haut-Rhin, de Mulhouse Alsace Agglomération, ainsi que des « autres partenaires » non signataires du CPER.

Il est établi pour prendre en compte :

- des économies générées par deux opérations (T1 « achèvement de la 3^{ème} voie à Erstein » et T9 « extension des lignes du tramway de Mulhouse »),
- des abondements d'opérations du fait
 - . de la réévaluation d'opérations liées à l'approfondissement des études et à la prise en compte de nouvelles contraintes,
 - . de l'intégration de nouvelles priorités, fonction de l'avancement des différents projets et en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Après accord des signataires du CPER 2007-2013, le financement des axes « capacité de l'épine dorsale ferroviaire Nord-Sud » et « desserte des territoires urbains et péri-urbains » évolue de la façon suivante :

1 – Achèvement de la 3ème voie d'Erstein (T1)

L'opération de construction d'un évitement à Erstein a été mise en service le 12 décembre 2009. Réseau Ferré de France a confirmé une économie de 15,2 M€ sur son périmètre.

Les 12,923 M€ non engagés par l'Etat et le Conseil Régional d'Alsace seront redéployés sur d'autres opérations du CPER, en priorité en faveur d'opérations d'aménagement de capacité sur l'axe « Vendenheim-Bâle », dont les objectifs d'amélioration de la capacité sont identiques à l'opération sur laquelle des économies sont générées.

2 – Aménagement de capacité sur l'axe Vendenheim-Bâle (y compris Strasbourg-Kehl) (T3)

L'opération T3 « Aménagement de capacité sur l'axe Vendenheim-Bâle », d'un montant initial de 70 M€, est réévaluée à 74,35 M€ pour prendre en compte :

- une réduction de 10,9 M€ sur l'aménagement du nœud ferroviaire de Strasbourg provenant d'un report temporel des aménagements entre Strasbourg et Kehl,
- un abondement, estimé à 14,95 M€, nécessaire pour répondre aux enjeux croissants de capacité du réseau ferroviaire structurant alsacien. Les perspectives nouvelles de développement des trafics de tout type (mise en service de la 2ème phase de la LGV Est Européenne au printemps 2016, trafics croissants TGV, notamment Rhin-Rhône, TER et fret...) justifient la réalisation d'études d'avant-projet et, par la suite, de projet d'une opération de 4ème voie entre Strasbourg et Vendenheim, dont le coût est estimé à 7,95 M€. L'étude de capacité sud Alsace, identifiera d'éventuels aménagements nécessaires au niveau de l'étoile ferroviaire de Mulhouse, lesquels pourraient faire l'objet d'études d'avant-projet en cohérence avec une opération conjointe de modernisation du poste de Mulhouse. Il est également programmé, en fonction des orientations qui seront prises dans le cadre du mandat confié au Préfet de la région Alsace, un budget avec un cofinancement de partenaires non signataires du CPER (Suisse, EAP, RFF, Union Européenne) pour la réalisation d'études d'avant-projet d'un éventuel raccordement ferroviaire de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse. Enfin, pour exécuter le solde d'opérations du 11ème plan, l'Etat réserve dans cette ligne T3 une provision de 0,3 M€.

3 – Etudes préparatoires et prospectives (dont acquisitions foncières d'opportunité à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse) (T4)

Cette opération, d'un montant initial de 3,5 M€, est réévaluée à 4,5 M€ pour intégrer une étude de développement de la ligne TER Strasbourg-Sarreguemines.

L'objectif est de permettre la réalisation d'études et d'éventuels travaux préparatoires d'infrastructures en ligne et/ou en gare pour l'aménagement de la capacité et de la sécurité sur la ligne actuelle.

4 – Transport en site propre ouest (TSPO) 1ère tranche (T8)

L'opération de construction d'un transport collectif en site propre à l'ouest de Strasbourg, d'un montant initial de 20 M€, est portée à 30 M€ afin de permettre la poursuite du projet au titre d'une première phase fonctionnelle d'une deuxième tranche, réalisable d'ici 2013.

La 1ère tranche prévoit l'aménagement des voies en site propre hors agglomération entre Ittenheim et Furdenheim ainsi que la réalisation de couloirs réservés, parkings-relais et points d'arrêt dans les agglomérations traversées.

Le financement complémentaire proposé vise à accélérer les perspectives de désenclavement en transports collectifs du territoire périurbain ouest de Strasbourg jusqu'à Wasselonne, sur la base d'un programme fonctionnel en cours de définition. Le libellé de l'opération est donc complété par « ... 1ère phase d'une 2ème tranche ».

5 – Extension des lignes du tramway de Mulhouse (T9)

Cette opération prévoyait la réalisation des extensions suivantes : « rattachement – Châtaignier » (ligne 1), « Châtaignier – Bosquers du Roy » (ligne 1), « Nouveau Bassin – Jonquilles » (ligne 2). Les deux dernières extensions ont été retenues au titre de l'appel à projets TCSP « transports urbains en région » en 2008, avec une contribution de 6,5 M€ au titre du CPER. A ce jour, seule l'extension « rattachement – Châtaignier » a été mise en service en juillet 2008 avec l'octroi d'une subvention de 3,5 M€ de l'Etat.

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) a décidé du report de la poursuite des travaux d'extension de son réseau de tramway. L'opération est remise à plat de manière substantielle et son financement réduit de 36,8 M€. Ce report aura également pour impact un moindre financement de l'Etat hors CPER de 5,9 M€ (1,18 M€ au titre de l'appel à projet TCSP et 4,72 M€ au titre de la politique de la ville). Son libellé est modifié pour prendre en compte l'évolution de la consistance du programme, qui prévoit une 1ère phase d'aménagement multimodal à la gare de Mulhouse (coût estimé à 6,9 M€) ainsi que des études et d'éventuels travaux en faveur d'un projet de « bus express » (pour des investissements estimés à 2 M€).

6 – Tram-train Mulhouse-Thann-Kruth (études 2ème phase) (T10)

L'opération, d'un montant initial de 2 M€, est réévaluée à 3 M€ pour prendre en compte un complément nécessaire à l'amélioration de la 1ère phase du tram-train, dont la mise en service a eu lieu le 11 décembre 2010. Les montants proposés doivent permettre de partager le diagnostic suite à la mise en service, d'évaluer les solutions d'optimisation envisageables à court et moyen terme pour améliorer la performance de l'exploitation et de réaliser d'éventuels travaux sur l'infrastructure. Le libellé de l'opération est complété par « ... amélioration de la 1ère phase ».

7 – Amélioration de service ligne Haguenau-Niederbronn (T12)

Compte tenu du niveau de trafic de la ligne TER Haguenau-Niederbronn, Réseau Ferré de France participera, à hauteur d'un tiers, aux seuls travaux de régénération des voies et ouvrages, ce qui porte sa participation prévisionnelle à 6,6 M€.

La modification de la participation financière de RFF impose la prise en charge du surcoût à parité par l'Etat et la Région.

8 – Modernisation Mulhouse-Chalampé pour le transport de fret et 1ère phase pour le trafic voyageurs (T13)

L'opération, d'un montant initial de 22 M€, est réévaluée à 28,18 M€ afin de financer le surcoût des aménagements nécessaires à la circulation des futurs TGV Rhin-Rhône entre Mulhouse et Freiburg fin 2012. Deux aller-retours journaliers Paris-Mulhouse vers Fribourg sont inscrits dans le cadre du schéma des dessertes du TGV Rhin-Rhône présenté, après concertation, le 29 janvier 2010.

Le besoin de financement prévoit un apport de RFF de 1,6 M€ avec une contribution à parité Etat - Conseil Régional d'Alsace des investissements nécessaires.

Le libellé de l'opération est donc complété par « ... TER et TGV ».

9 – Nouvelle opération « Equipement GSMR lignes TER Nord Alsace »

Compte tenu d'un trafic ferroviaire TER élevé et des perspectives de développement, le Conseil Régional souhaite équiper en radio sol-train les lignes Strasbourg-Haguenau et Strasbourg-Lauterbourg afin, d'une part, de renforcer les conditions de sécurité sur ces lignes à double voie et, d'autre part, d'optimiser les capacités de l'infrastructure par une gestion plus performante des circulations. Les études techniques de niveau avant-projet sont en cours et permettront la réalisation de l'opération à partir de 2011 pour une mise en service à l'horizon fin 2013.

L'Etat choisit d'accompagner cette démarche innovante à hauteur de 3,1 M€, pour un budget prévisionnel total de 7 M€.

L'Etat et les Collectivités territoriales décident de programmer les opérations décrites ci-dessus telles qu'elles sont inscrites dans la synthèse financière présentée ci-après.

Volet transports (GP5) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

Code op*	Opération	Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER								
				Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas-Rhin	CG du Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et CUS	Fonds européens	Autres
T1	Infrastructures ferroviaires/ Achèvement de la troisième voie Erstein (axe Strasbourg-Bâle)	CPER initial	29,970	9,650	16,080							4,240
		Retrait de crédits	-15,223	-4,848	-8,075							-2,300
		CPER après révision	14,747	4,802	8,005							1,940
T3	Infrastructures ferroviaires/ Aménagement de capacité sur axe Vendenheim Bâle (y compris Strasbourg-Kehl)	CPER initial	70,000	28,000	35,000		0,000		0,000		0,000	7,000
		Complément et retrait de crédits	4,350	-0,330	-2,128		0,900		0,300		0,500	5,108
		CPER après révision	74,350	27,670	32,872		0,900		0,300		0,500	12,108
T4	Etudes préparatoires et prospectives (dont AFO à l'EAP et Strasbourg- Sarreguemines)	CPER initial	3,500	1,500	1,000		0,500				0,000	0,500
		Complément de crédits	1,000	0,200	0,600		0,000				0,200	0,000
		CPER après révision	4,500	1,700	1,600		0,500				0,200	0,500
T8	Infrastructures ferroviaires/ Transport en Site Propre Ouest (TSPO) 1ère tranche + 1ère phase de la 2ème tranche	CPER initial	20,000	6,500	5,000	8,500						
		Complément de crédits	10,000	3,250	2,500	4,250						
		CPER après révision	30,000	9,750	7,500	12,750						
T9	Extension tram Mulhouse + aménagement multimodal de la gare de Mulhouse*	CPER initial	60,000	10,000			3,000		47,000			
		Retrait de crédits	-36,800	-4,720			-1,100		-30,980			
		CPER après révision	23,200	5,280			1,900		16,020			
T10	Infrastructures ferroviaires/ Etudes : Tram-train Mulhouse-Thann-Kruth (2ème phase)	CPER initial	2,000	0,630	0,600				0,470			0,300
		Complément de crédits	1,000	0,315	0,300				0,235			0,150
		CPER après révision	3,000	0,945	0,900				0,705			0,450
T12	Amélioration de service ligne Haguenau-Niederbronn	CPER initial	24,000	8,000	8,000							8,000
		Redéploiement de crédits	0,000	0,700	0,700							-1,400
		CPER après révision	24,000	8,700	8,700							6,600
T13	Infrastructures ferroviaires/ Modernisation Mulhouse-Chalampé pour le transport de fret et voyageurs TER et TGV	CPER initial	22,000	7,300	10,700							4,000
		Complément de crédits	6,180	2,290	2,290							1,600
		CPER après révision	28,180	9,590	12,990							5,600
Nouvelle opération	Infrastructures ferroviaires/ Etudes Lignes TER Nord de Strasbourg : équipements GSMR	CPER initial	0,000	0,000	0,000							
		Complément de crédits	7,000	3,100	3,900							
		CPER après révision	7,000	3,100	3,900							
	Bilan de l'avenant du CPER	Complément de crédits	33,388	9,855	10,290	4,250	0,900		0,535		0,700	6,858
		Retrait de crédits	-55,881	-9,898	-10,203	0,000	-1,100		-30,980		0,000	-3,700
		Bilan de la révision	-22,493	-0,043	0,087	4,250	-0,200		-30,445		0,700	3,158

remarque : le report d'une partie des extensions du tramway de Mulhouse conduit à des économies de l'Etat hors CPER de 5,9M€ dont 1,18 au titre de l'appel à projet TCSP et de 4,72 au titre de la politique de la ville

Avenant relatif au Grand Projet 6

« Mieux préserver l'environnement alsacien »

Le montant total du Grand Projet « Mieux préserver l'environnement alsacien » inscrit au Contrat de Projets 2007/2013 est de 106,59 millions d'euros.

Le présent avenant est établi à budget constant.

Il a pour objet principal de renforcer l'axe « prévention coulées de boues : études et travaux » et l'action « protection et valorisation de la biodiversité » par redéploiement de crédits du plan Ill et du plan Bruche.

1 – Plan Bassin Rhénan et étude de faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du vieux Rhin (E4)

Cette action est modifiée afin d'intégrer une partie des opérations liées aux objectifs du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhin » et au Programme de mesures associé, qui ont été approuvés le 27 novembre 2009 postérieurement à la signature du CPER. Son nouvel intitulé est : « Plan Bassin Rhénan et étude de faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du vieux Rhin et mise en œuvre du SDAGE ». Le champ d'action se trouve ainsi élargi à budget constant pour permettre une meilleure réalisation des politiques concernant les cours d'eau, en particulier dans le Haut-Rhin, visant à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

2 – Prévention des coulées de boues (études et travaux) (E10 et E11)

Suite aux coulées d'eaux boueuses importantes intervenues chaque printemps depuis 2008 en Alsace, de nombreuses collectivités ont sollicité les Conseils Généraux et l'Etat pour la réalisation de travaux de prévention. Pour faire face à l'accroissement des besoins, les signataires du CPER décident de renforcer les moyens budgétaires affectés à ce volet du CPER à hauteur de 1,15 M€.

L'Agence de l'Eau interviendra en tant que nouveau financeur. Pour faciliter la réalisation des opérations, il est décidé de fusionner la ligne « Etudes (E10) et la ligne « Travaux » (E11).

3 – Plan Ill (E5/E6)

La mise en œuvre du transfert de domanialité de l'Ill s'est effectuée conformément au CPER. Le volet restauration du Plan Ill ainsi que les travaux sur ouvrages, nécessitent plus de temps qu'initialement envisagé. L'Etat (Agence de l'Eau) et les collectivités réallouent une partie des crédits vers le volet prévention des coulées de boues : « études et travaux », et vers les actions de protection et de valorisation de la biodiversité (E13) pour le Conseil Régional d'Alsace.

Le nouveau montant affecté au plan Ill sera de 8,16 M€.

4 – Plan Bruche (E8)

La mise en œuvre du transfert de domanialité de la Bruche s'est effectuée conformément au CPER.

Le Plan Bruche regroupe des actions relatives au canal ainsi que des actions sur le cours d'eau et son affluent, la Mossig. Les prévisions de programmation montrent que des crédits resteraient disponibles à l'horizon 2013 sur les actions de ralentissement dynamique prévues dans le Plan Bruche.

En conséquence, l'Etat (Agence de l'Eau) et les collectivités locales décident de réaffecter 0,2 M€ à l'opération de prévention des coulées de boues.

5 – Protection et valorisation de la biodiversité (E13)

Les conclusions du Grenelle de l'environnement conduisent à un renforcement de l'action « protection et valorisation de la biodiversité ». Des crédits supplémentaires permettront de prendre en compte les nouveaux projets de la trame verte et bleue, des actions concourant à sa mise en œuvre, ainsi que les travaux préparatoires au schéma régional de cohérence écologique.

Volet environnement (GP6) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

[illegible]

Annexe détaillée des opérations E5/E6 et E8 En référence à la page 83 du CPER

Opération		Programme LOLF	Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER							
					Etat	Etat Agence de l'eau	Etat Fonds Barnier	Conseil Régional Alsace	CG du Bas-Rhin	CG du Haut-Rhin	Strasbourg et CUS	Autres
E5/E6	Plan III (restauration)	Agence de l'eau	CPER initial	2,000		0,800		0,600	0,400	0,200		
			Retrait de crédits	-1,000		-0,400		-0,300	-0,200	-0,100		
			CPER après révision	1,000		0,400		0,300	0,200	0,100		
	Plan III (travaux sur ouvrages)	Agence de l'eau/Fonds Barnier	CPER initial	1,000		0,200	0,200	0,300	0,200	0,100		
			Retrait de crédits	-0,400		-0,100	0,000	-0,150	-0,100	-0,050		
			CPER après révision	0,600		0,100	0,200	0,150	0,100	0,050		
E8	Plan Bruche (ralentissement dynamique)	Agence de l'eau	CPER initial	0,600		0,120			0,180		0,300	
			Retrait de crédits	-0,200		-0,080			-0,120		0,000	
			CPER après révision	0,400		0,040			0,060		0,300	

N'apparaissent pas dans le tableau les autres sous-opérations du Plan III et du Plan Bruche non concernées par la révision.

Avenant relatif au Grand Projet 7

« Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines »

Le montant total du grand projet « Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines », inscrit au contrat de projets 2007/2013, est de 115,134 millions d'euros.

Le présent avenant est établi à budget constant pour les co-signataires, avec principalement des ajustements entre les diverses opérations qui sont de faibles amplitudes. Il intègre également une nouvelle opération « Projet de développement du site de Neuf-Brisach », financée par réajustement du budget de plusieurs opérations du Grand Projet 7.

1 – Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (zones d'activités) (VT3)

L'opération VT3 dédiée à la réalisation de zones d'activité dans le cadre du Plan de revitalisation du Haut-Rhin, d'un montant initial de 46 M€, est ramenée à 44,042 M€.

Cette évolution est motivée par l'achèvement de la programmation des zones d'activités en 2011 et la volonté d'accentuer la part des pépinières et hôtels d'entreprises au sein du Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.

La réduction de financement de 1,958 M€ est obtenue par le retrait des montants contractualisés de 0,60 M€ pour l'État et de 1,358 M€ pour le Conseil Général du Haut-Rhin qui seront redéployés sur l'opération « Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin, pépinières et hôtels d'entreprises ».

2 – Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (pépinières et hôtels d'entreprises) (VT4)

L'avancement de l'opération VT4, relative à la réalisation de pépinières et hôtels d'entreprises dans le cadre du Plan de revitalisation du Haut-Rhin, s'avère être une réussite à mi-parcours. Un réajustement financier est nécessaire pour poursuivre la réalisation de ce volet du Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.

L'opération est abondée à hauteur de 0,60 M€ de l'État et de 1,38 M€ du Conseil Général du Haut-Rhin.

Le montant de l'opération VT4 passe de 12 à 13,785 M€.

3 – Mulhouse (friches et ZAC) (VT5)

La réalisation des travaux favorisant l'intermodalité au niveau du parvis de la gare de Mulhouse nécessite d'effectuer des aménagements destinés à faciliter l'accueil d'activité tertiaire. Ils seront financés par un engagement complémentaire de l'Etat à hauteur de 0,053M€, financé par redéploiement du solde de l'opération VT9.

4 – Adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées (VT12)

La totalité des engagements relatifs à l'adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées a été réalisée, ou bénéficie maintenant de plans de financement définitifs. L'excédent budgétaire de 0,087 M€ du Conseil Général du Haut-Rhin est réaffecté au financement de l'opération sur le site de Neuf-Brisach.

5 – Ingénierie de coopération transfrontalière (réseaux métropolitains et eurodistricts, projets ATB dont tram) (VT14)

L'adhésion de l'Etat à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau en novembre 2010 explique le maintien de cette opération destinée à soutenir les projets des eurodistricts.

Toutefois, pour tenir compte de l'introduction de l'opération de Neuf-Brisach, il est décidé d'ajuster le budget initialement programmé par une diminution du financement de l'Etat de 0,26 M€ et de l'agglomération de Mulhouse de 0,13 M€. La Ville de Strasbourg décide d'augmenter son budget de 0,13 M€ pour tenir compte d'une opération programmée par l'eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Le nouveau plan de financement est de 2,34 M€ dont 0,54 M€ de part Etat.

6 – Projet de développement du site de Neuf-Brisach (nouvelle opération)

Dans le cadre du programme de mise en valeur du site monumental de Neuf-Brisach, inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Communauté de Communes s'engage dans la réalisation d'un programme pluriannuel de restauration et de mise en valeur des remparts. L'objectif est de préserver les remparts, classés au titre des monuments historiques, et de rendre le système fortifié attractif pour le tourisme de part et d'autre du Rhin, face à Breisach-am-Rhein.

L'opération est inscrite pour 0,65 M€, avec des engagements de l'État (0,26 M€), du Conseil Régional (0,195 M€) et du Conseil Général du Haut-Rhin (0,065 M€).

Volet équilibre territorial (GP7) du CPER 2007-2013 : ALSACE

Synthèse financière par opération et par cofinanceur

Code op°	Opération	Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER							
				Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas-Rhin	CG du Haut- Rhin	Mulhouse et M2A	Strasbourg et CUS	Fonds européens	Autres
VT3	Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (zones d'activités) *	CPER initial	46,000	4,000			4,000			1,000	37,000
		Retrait de crédits	-1,958	-0,600			-1,358			0,000	0,000
		CPER après révision	44,042	3,400			2,642			1,000	37,000
VT4	Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (pépinières et hôtels d'entreprises)	CPER initial	12,000	2,000	4,700		2,100				3,200
		Complément et retrait de crédits	1,785	0,600	-0,195		1,380				0,000
		CPER après révision	13,785	2,600	4,505		3,480				3,200
VT5	Mulhouse (friches et ZAC)	CPER initial	5,000	1,000	0,600			2,500			0,900
		Complément de crédits	0,053	0,053	0,000			0,000			0,000
		CPER après révision	5,053	1,053	0,600			2,500			0,900
VT9	Projets structurants d'aménagements de Mulhouse (gares et pôles d'échanges)	CPER initial	3,500	0,800	0,200			1,925			0,575
		Retrait de crédits	-0,053	-0,053	0,000			0,000			0,000
		CPER après révision	3,447	0,747	0,200			1,925			0,575
VT12	Adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées	CPER initial	9,859	4,857		3,240	1,762				
		Retrait de crédits	-0,087	0,000		0,000	-0,087				
		CPER après révision	9,772	4,857		3,240	1,675				
VT14	Ingénierie de coopération transfrontalière (Réseaux métropolitains et eurodistricts, projets ATB dont tram...)	CPER initial	2,600	0,800				0,400	0,400	1,000	
		Retrait de crédits	-0,260	-0,260				-0,130	0,130	0,000	
		CPER après révision	2,340	0,540				0,270	0,530	1,000	
Nouvelle opération	Neuf brisach - projet de développement du site Vauban de Neuf Brisach	CPER initial	0,000	0,000	0,000		0,000				0,000
		Complément de crédits	0,650	0,260	0,195		0,065				0,130
		CPER après révision	0,650	0,260	0,195		0,065				0,130
	Bilan de l'avenant du CPER	Complément de crédits	2,488	0,913	0,000	0,000	1,445	0,000	0,000	0,000	0,130
		Retrait de crédits	-2,358	-0,913	0,000	0,000	-1,445	-0,130	0,130	0,000	0,000
		Bilan de la révision	0,130	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,130	0,130	0,000	0,130

Synthèse financière par Grand Projet et par cofinanceur

Grand Projet		Phase du CPER	Montants totaux estimés (M€)	Cofinanceurs du CPER									
				Etat	Conseil Régional Alsace	CG du Bas- Rhin	CG du Haut- Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et M2A	Strasbourg et CUS	Fonds européens	Autres	FCTVA
GP1 (Haut- Rhin)	Dynamiser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	CPER initial	284,562	128,042	52,318	31,961	11,246	1,070	10,066	30,420	3,500	7,640	8,300
		Complément de crédits	1,100	1,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		Retrait de crédits	-1,100	-1,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
		CPER après révision	284,562	128,042	52,318	31,961	11,246	1,070	10,066	30,420	3,500	7,640	8,300
GP2	Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle	CPER initial	26,071	8,750	17,321								
		Complément de crédits	2,096	0,000	2,096								
		Retrait de crédits	-2,096	0,000	-2,096								
		CPER après révision	26,071	8,750	17,321								
GP3	Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace	CPER initial	47,080	11,658	8,120	5,760	5,000	7,502	4,000	5,040			
		Complément de crédits	10,900	2,520	2,120	1,520	0,000	1,400	0,000	3,340			
		Retrait de crédits	-12,600	-2,520	-2,520	-2,520	0,000	0,000	0,000	-5,040			
		CPER après révision	45,380	11,658	7,720	4,760	5,000	8,902	4,000	3,340			
GP5	Développer les modes de transports alternatifs au mode routier	CPER initial	423,640	125,000	116,200	19,280	8,710		50,630	37,540	1,000	65,280	
		Complément de crédits	33,388	9,855	10,290	4,250	0,900		0,535	0,000	0,700	6,858	
		Retrait de crédits	-55,881	-9,898	-10,203	0,000	-1,100		-30,980	0,000	0,000	-3,700	
		CPER après révision	401,147	124,957	116,287	23,530	8,510		20,185	37,540	1,700	68,438	
GP6	Mieux préserver l'environnement alsacien	CPER initial	106,590	34,060	42,301	3,856	9,590			1,460	15,223	0,100	
		Complément de crédits	1,600	0,580	0,450	0,420	0,150			0,000	0,000	0,000	
		Retrait de crédits	-1,600	-0,580	-0,450	-0,420	-0,150			0,000	0,000	0,000	
		CPER après révision	106,590	34,060	42,301	3,856	9,590			1,460	15,223	0,100	
GP7	Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines	CPER initial	115,134	22,757	9,757	8,797	8,972		4,825	0,400	2,200	57,426	
		Complément de crédits	2,488	0,913	0,000	0,000	1,445		0,000	0,000	0,000	0,130	
		Retrait de crédits	-2,358	-0,913	0,000	0,000	-1,445		-0,130	0,130	0,000	0,000	
		CPER après révision	115,264	22,757	9,757	8,797	8,972		4,695	0,530	2,200	57,556	
	Bilan de l'avenant du CPER	CPER initial	1 035,441	341,524	257,673	72,143	46,007	8,572	69,521	74,860	26,396	130,446	8,300
		Complément de crédits	51,572	14,968	14,956	6,190	2,495	1,400	0,535	3,340	0,700	6,988	0,000
		Retrait de crédits	-75,635	-15,011	-15,269	-2,940	-2,695	0,000	-31,110	-4,910	0,000	-3,700	0,000
		Bilan de la révision	-24,063	-0,043	-0,313	3,250	-0,200	1,400	-30,575	-1,570	0,700	3,288	0,000
		CPER après révision	1 011,378	341,481	257,360	75,393	45,807	9,972	38,946	73,290	27,096	133,734	8,300

Le GP4 ne fera pas l'objet de révision

 Non financeur du GP

Strasbourg, le

L'Etat

Pierre-Etienne BISCH

Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin

La Région Alsace

Philippe RICHERT

Président du Conseil Régional d'Alsace

Le Département du Bas-Rhin

Guy-Dominique KENNEL

Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Le Département du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Président du Conseil Général du Haut-Rhin

La Ville de Strasbourg

Roland RIES

Maire de Strasbourg

La Ville et la Communauté

d'Agglomération de Colmar

Gilbert MEYER

Président de la Communauté d'Agglomération
de Colmar, Maire de Colmar

La Ville de Mulhouse

Jean ROTTNER

Maire de Mulhouse

La Communauté Urbaine de Strasbourg

Jacques BIGOT

Président de la Communauté Urbaine
de Strasbourg

Mulhouse Alsace Agglomération

Jean-Marie BOCKEL

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Paul MICHELET

Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse